



## **VILLE DE COOKSHIRE - EATON**

### ***PROGRAMME DE REMBOURSEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE LOISIRS***

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de remboursement pour des activités sportives poursuit 2 objectifs :

- Permettre aux familles d'avoir accès à des activités qui ne sont pas offertes sur le territoire de la municipalité, mais disponibles sur le territoire de notre MRC
- Favoriser le développement des enfants par la pratique d'activités sportives

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les enfants pouvant bénéficier du programme de remboursement doivent respecter les critères suivants:

- Résider sur le territoire de la municipalité
- Être étudiant à temps plein (primaire, secondaire) ou d'âge préscolaire
- S'inscrire à une activité qui ne bénéficie pas d'aide de la municipalité (ex : prêt du local ou du terrain ou d'équipements ou par le versement d'une subvention ou organisé par la municipalité)
- S'assurer que l'activité est supervisée par un organisme responsable

#### ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les activités sportives admissibles sont les activités suivantes : sports de glace (patinage artistique, hockey) pratiquées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François uniquement.

#### REMBOURSEMENT

<u>Frais d'inscription</u>	<u>Remboursement accordé</u>
Moins de 250,00\$	Aucun
250,00\$ et plus	Pour le premier enfant, 50% sur l'excédent du premier 250,00\$ avec un remboursement maximum de 300,00\$ par année. Lorsqu'il y a plus d'un enfant, le maximum est porté à 500,00\$ par année.

Note 1 : Pour bénéficier du remboursement, vous devez fournir une attestation de l'autorité qui régit l'activité, stipulant que l'activité a été complétée.

Note 2 : Les activités parascolaires et les frais de location d'équipement ne sont pas admissibles à un remboursement.

#### COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Pour adresser une demande de remboursement à la municipalité, vous devez compléter le formulaire, joindre les reçus originaux et faire parvenir le tout à l'adresse suivante :

**VILLE DE COOKSHIRE – EATON**  
220, rue principale Est  
Cookshire (Québec) J0B 1M0

Les demandes doivent nous parvenir le plus tôt possible après l'inscription ou au plus tard 1 mois suivant la fin de l'activité.

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous : (819) 560-8585

# VILLE DE COOKSHIRE - EATON

## PROGRAMME DE REMBOURSEMENT POUR DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

NOM DE L'ENFANT :		
DATE DE NAISSANCE :		
NOM DE L'ÉCOLE FRÉQUENTÉE :		
TYPE D'ACTIVITÉ :		
PÉRIODE DE L'ACTIVITÉ		
DATE D'INSCRIPTION :		
ORGANISME RESPONSABLE :		
ENDROIT :		
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :		

### RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

NOM DU PARENT OU TUTEUR :	
ADRESSE :	
MUNICIPALITÉ :	
CODE POSTAL :	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	

Note : le chèque sera émis au parent ou au tuteur de l'enfant

### COÛTS D'INSCRIPTION

A) COÛTS D'INSCRIPTION :	
B) PARTICIPATION DU DEMANDEUR :	- 250,00 \$
C) MONTANT ADMISSIBLE :	=
D) REMBOURSEMENT (50 % de C volet régulier) :	=
F) REMBOURSEMENT DEMANDÉ :	=

IMPORTANT : JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ORIGINALES (REÇU OU FACTURE) CLAIREMENT IDENTIFIÉES.

SIGNATURE \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

### RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

DEMANDE ACCEPTÉE :  MONTANT REMBOURSÉ :   
DEMANDE REFUSÉE :   
COMPTE CLIENT NUMÉRO :  CUMULATIF :

#### MOTIF DU REFUS